

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
19/09/2026

Date d'affichage
28/09/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix vingt six

Le 23 septembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRÉSENTS :

HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, CLOLUS Alain, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, CROCQ Régis, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : Rémy GORON, HAMON Sylvie

ABSENTS : Néant

POUVOIR : Rémy GORON donne pouvoir à GUIGNON Fabienne, HAMON Sylvie donne pouvoir à LEGOUT Séverine

Mme Aline GUIBLIN est désignée secrétaire de séance.

N°12-09-2026 – Modification des représentants de l'Agence Locale de l'Energie

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux statuts de l'Agence Locale de l'Énergie du Pays de Fougères, le conseil municipal a procédé lors de sa réunion du 27 mai dernier, à la désignation des représentants de la commune au sein de l'Agence, collègue A – Communes.

Monsieur Guy Le Gonidec avait été désigné représentant titulaire et monsieur Le Gac avait été désigné suppléant.

Toutefois, à la suite de la mise en place des instances communautaires et au regard des délégations de Vice-Président de monsieur Le Gonidec, le conseil communautaire a décidé de le nommer représentant titulaire de Couesnon Marches de Bretagne au sein de l'ALE.

Monsieur Le Gonidec pouvant siéger dans deux collèges différents pour la même instance, monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les représentants de la commune au sein de l'ALE.

Il invite les candidats à se faire connaître pour les postes de titulaire et de suppléant.

Matthieu Le Gac et Claude Lemonnier font part de leur candidature en tant que titulaire et suppléant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Constater qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir

Désigner Matthieu Le Gac en tant que titulaire et Claude Lemonnier en tant que suppléant au sein du collège A – Communes, de l'Agence Locale de l'Energie du pays de Fougères.

La Secrétaire de Séance

Aline GUIBLIN



Le Maire

Pascal HERVÉ

